

## Plan d'urbanisme Du nouveau à Sherbrooke

Le 3 juillet dernier, le conseil municipal adoptait un nouveau plan d'urbanisme qui venait remplacer celui adopté en 1960.

« De façon générale, le plan d'urbanisme permet d'imaginer l'avenir et d'organiser la vie en ville. C'est à la fois un instrument de contrôle et un instrument de développement. »<sup>1</sup> Il fixe les règles devant présider à la planification de l'utilisation du territoire, notamment en spécifiant les différents usages permis à travers la ville en matière d'habitation de commerce, d'industrie, de transport, d'espaces verts, etc.

Le processus d'adoption du plan s'accompagne d'une révision complète de tous les règlements de zonage. Ainsi une gamme plus vaste de zones apparaît dans les nouveaux règlements de zonage (625 zones comparativement à 400 auparavant) et les classes d'usage seront dorénavant plus restreintes.

Ces changements devraient nous permettre de mieux contrôler les usages actuels et à venir, de façon à atteindre un développement plus harmonieux du territoire.

### Des changements

Dans le cadre de cette vaste opération, le comité s'est également penché sur l'adoption de nouveaux règlements afférents à l'aménagement du territoire, dont un sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale, et un autre sur la protection de la forêt urbaine.

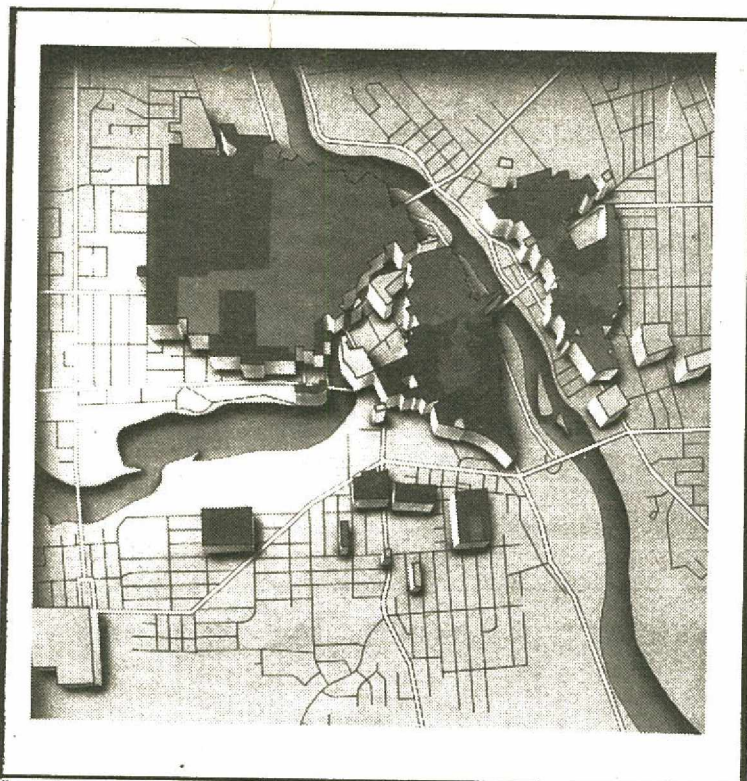
Le plan d'implantation et d'intégration architectu-

rale (PIIA) a pour objectif de préserver le caractère patrimonial des immeubles compris dans certains secteurs de la ville, dont le centre-ville et le Vieux-Nord. Il vise également à s'assurer que, dans les zones désignées, les nouveaux immeubles s'intègrent harmonieusement au paysage urbain et respectent la valeur patrimoniale du secteur.

Quant au règlement sur la protection de la forêt urbaine, il s'appliquera aux

boisés ayant une superficie d'un acre carré et plus. Toute coupe d'arbre sur ces territoires sera contrôlée par l'émission de permis.

Finalement, le conseil municipal a adopté un règlement à l'effet de créer un comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) qui sera composé de quatre élus de chacun des quartiers de la ville, de quatre citoyens-citoyennes, et de quatre fonctionnaires sans droit de vote. C'est ce comité qui sera chargé d'éclairer le conseil municipal sur toute question relative à l'aménagement du territoire – les règlements de zonage par exemple – et à l'application des différents règlements relatifs à l'aménagement.



Les aires patrimoniales

L'ensemble du territoire assujéti est divisé en aires patrimoniales importantes, exceptionnelles et a statut particulier.

Source : Bulletin municipal, Edition spéciale

## Sommaire

<b>Viol et justice</b>	<b>p. 3</b>
<b>Garderie et revenu</b>	<b>p. 3</b>
<b>Fonds de pension</b>	<b>p. 5</b>
<b>St-Jean Baptiste International</b>	<b>p. 6-7</b>
	<b>p. 10</b>

Le processus d'adoption du plan d'urbanisme et de la réglementation qui l'accompagne aura nécessité 2 ans de travail et de nombreuses consultations de la population.

Je pense qu'on peut être fier du résultat obtenu et je suis confiant que ce nouveau plan procurera aux Sherbrookoises et Sherbrookoises une meilleure qualité du milieu de vie.

Serge Paquin, conseiller municipal, district #4

1. Extrait du Bulletin municipal



Bonne fête Québécois et Québécoises –  
N'oubliez pas la justice sociale



# Éditorial

## Et si nous devenions « déraisonnables »

Jacques Racine : accusé de quatorze (14) crimes sexuels contre quatre enfants est acquitté. Raison : délais « déraisonnables »...

Robert Carpentier : accusé d'agression sexuelle (viol) sur une femme de 16 ans est acquitté. Raison : délais « déraisonnables »...

Merlyne Laflamme : victime de violence conjugale ne peut obtenir un procès équitable. Raison : délais « déraisonnables »...

Cette situation totalement absurde découle d'un jugement de la Cour Suprême du Canada, en octobre dernier et connu sous le nom de « jugement Askov ». Ce jugement développe quatre critères pour évaluer la notion de « délais déraisonnables » : 1) la durée du délai 2) les motifs du délai 3) la renonciation de l'accusé 4) le préjudice causé à l'accusé.

Si ces critères peuvent paraître « raisonnables », leurs applications actuelles en laissent plus d'une songeuses. Mais en bout de ligne, les situations où les avocat-e-s peuvent invoquer la notion de « délais raisonnables » n'ont-elles pas été créées par la négligence du Ministère de la Justice lui-même qui a laissé s'accumuler les dossiers ?

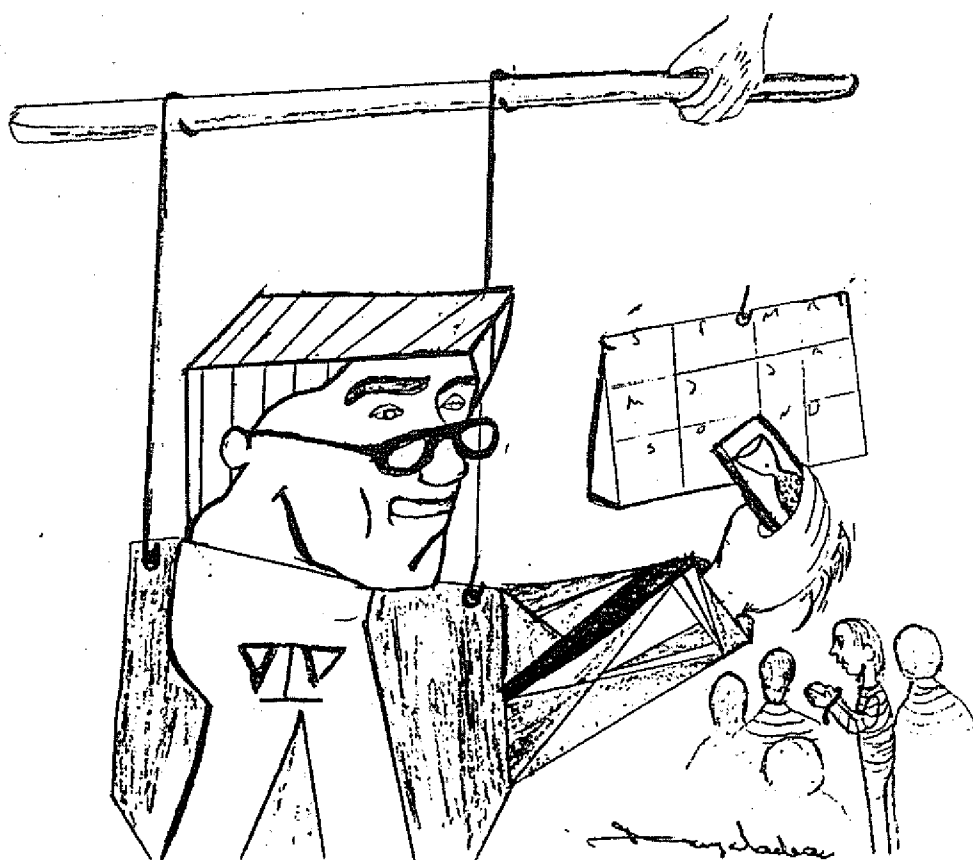
Nous croyons que la justice légale (à défaut de justice sociale...) doit être rendue équitablement et plus particulièrement concernant le dossier traitant des droits des femmes. Nous affirmons notre soutien aux groupes de femmes revendiquant des procès justes et équitables et plus spécifiquement leur droit à la tenue de procès découlant de plaintes dûment déposées.

Si les élu-e-s veulent que la population croit au système judiciaire sous leur contrôle, il faudra qu'ils-elles fassent la démonstration concrète que celui-ci puisse répondre véritablement aux besoins des victimes et non des accusés.

Alors Messieurs-Mesdames les politiciens-es, à quand votre indignation et vos actions concrètes devant cette injustice flagrante ?

Attendez-vous que la population devienne, elle aussi, « déraisonnable » ?

L'équipe de rédaction



## La Ligue des Droits et Liberté Du droit au respect, sans distinction

À C.J.R.S., lundi le 6 mai, au cours d'une émission radiophonique matinale, en entrevue téléphonique avec une représentante du Groupe pour le respect des droits sociaux (GARDS) et dans le cadre de la Semaine de la personne assistée sociale, un animateur tenait les propos suivants en référence à la dignité des personnes : « Quelle dignité ? Les personnes assistées sociales sont toutes des fraudeurs et des maudits lâches. »

Une telle déclaration est inadmissible et irresponsable; elle contrevient à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui stipule que : « Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. » De plus, de tels propos peuvent être jugés discriminatoires puisque que : « Nul ne peut diffuser(...) en public un avis (...) comportant de la discrimination. » (art. 11) Enfin, « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée (...) sur la condition sociale (...). » (art. 10)

Il y a lieu d'exiger de la part de cet animateur et de la station de radio qui l'employait, une mise au point et des excuses publiques à l'endroit des personnes assistées sociales pour

les propos offensants, blessants et humiliants prononcés.

La liberté de presse ne peut ni ne doit s'exercer au détriment du droit des personnes assistées sociales à la dignité et au respect. La liberté de presse a comme corollaire la responsabilité sociale du diffuseur, cette liberté n'est ni absolue, ni au-dessus du respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyennes et citoyens du Québec.

André Roux  
Ligue des Droits et Libertés (Estrie)

Diane Denault  
Groupe pour le respect des droits sociaux

Journal communautaire



journal bimestriel  
187 Laurier  
local 317 (3<sup>e</sup> étage)  
J1H 4Z4  
Tél.: 821-2270

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

## Collaborateurs - collaboratrices

Yves Bernard  
Pauline Blanchette  
Gérard Cambon  
Diane Denault  
Pierre Drouin  
Normand Gilbert  
Serge Laframboise  
Serge Paquin

Micheline Plante  
Sylvie Poissant  
Alain Poirier  
Denis Poudrier  
Michel Roby  
Marcelle Rouillard  
André Roux  
Daniel St-Onge

Éditeur : La Voix Ferrée  
Impression : The Record  
Mise en page assistée par ordinateur : Infographie  
Distribution : Distributions publicitaires Estrie  
Courier de 2<sup>e</sup> classe : Enregistrement #7082  
Dépôt légal deuxième trimestre 1991 : Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest), Le Phare (sud), la rivière St-François (est).

# Affaire Dominique

## Appel à la justice

Le Centre d'aide et de soutien contre les agressions à caractère sexuel de Sherbrooke et son regroupement provincial dénoncent à nouveau d'autres injustices commises dans le dossier Dominique.

Nous considérons qu'un procureur de la couronne a induit la Cour d'appel en erreur. Conséquence de cette erreur : autorisation de soumettre une nouvelle preuve, annulation du premier procès et ordonnance d'un deuxième procès.

Selon ce même procureur et son supérieur, si cette nouvelle preuve, soit le résultat de l'analyse du sang d'urine, avait été déposée en première instance

la décision du jury aurait pu être différente dans cette affaire. Or, en réalité, selon un néphrologue du C.H.U.S. (spécialiste des reins), ce test d'urine ne peut démontrer l'état d'ébriété d'une personne. Il démontre uniquement que oui ou non il y a eu consommation d'alcool sans en préciser la quantité. Par ailleurs, tout au long des procédures judiciaires, en aucun temps, Dominique a nié avoir consommé de l'alcool.

Nous soutenons que cet élément de preuve continue de nourrir les préjugés entourant l'agression sexuelle, restreint les



Dominique : toujours aussi courageuse

femmes dans leur liberté et évite de remettre la pleine responsabilité sur les agresseurs.

### Justice doit être rendue !

C'est pourquoi nous exigeons que le ministre de la Justice du Québec,

tienne une enquête publique pour faire la lumière dans toute cette affaire.

Nous constatons une baisse de confiance exprimée par les femmes agressées sexuellement envers le système judiciaire. Des changements s'imposent pour rétablir toute notre confiance. Trois hommes ont agressé Dominique en mai 1986. Ils ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement après un long procès où elle a dû témoigner environ 15 heures. La cause a été portée en appel et les agresseurs furent presque immédiatement libérés. En octobre 1990, la cour d'appel

intervient, autorise une nouvelle preuve, annule le premier procès et en ordonne un autre.

### Conclusion : Trahison ! Injustice ! et conséquences graves sur l'ensemble des femmes du Québec.

Nous continuerons de soutenir Dominique et lutterons pour qu'enfin un jour justice soit rendue et entendue.

Pauline Blanchette  
C.A.L.C.A.C.S.

## Familles démunies et services de garde de qualité

Savez-vous ce qu'est le programme d'exonération et d'aide financière dont peuvent bénéficier les parents utilisateurs de services de garde reconnus ?

Jusqu'au 1er avril 1991, c'était un programme qui pouvait s'adresser à toute la population. Afin de savoir quelle aide financière une famille avait droit, on tenait compte :

- du revenu familial net
- du nombre d'enfants au niveau de la famille
- du nombre d'enfants en service de garde
- du tarif chargé par le service de garde.

Déjà cette formule comportait une lacune, à savoir l'échelle du revenu familial net qui n'était pas adaptée au coût de la vie.

Depuis le 1er avril 1991, ce programme est devenu inacceptable. L'Office des services de garde à l'enfance (OSGE) a en effet annoncé que seuls les parents qui travaillent, étant sur un programme de réinsertion sur le marché du travail ou aux études avaient dorénavant droit à cette aide financière.

Cette mesure a été dénoncée par plusieurs groupes : Regroupements de garderies, CLSC, groupes travaillants au niveau de la protection de l'enfance, de la famille, des familles monoparentales, des droits sociaux et des droits et libertés.

### Dénonciations

Cette mesure, suite à une



Garderie : Un service de luxe ?

première dénonciation a été assouplie permettant aux prestataires d'assurance-chômage d'avoir à nouveau droit à cette aide financière. L'OSGE reconnaissait ainsi le motif de

recherche d'emploi comme motif valable pour avoir accès à ce programme.

Mais pourquoi dire que les prestataires de la sécurité du revenu ou les gens sans emploi n'ont pas besoin de ce service pour faire aussi une recherche d'emploi ?

Pourquoi l'enfant n'aurait pas le droit, à cause du statut social de ses parents, à un mi-

lieu de socialisation, de prévention et d'apprentissage ?

Pourquoi la mère ou le père n'aurait-elle ou n'aurait-il pas droit à un moment de répit

bien mérité comme cela est inscrit dans l'énoncé de politique sur les services de garde ?

L'OSGE dit qu'elle tiendra compte des cas humanitaires. Effectivement, les familles ayant droit au maximum d'aide financière et qui sont référées par un-e travailleur-euse social-e, pourront bénéficier d'une aide financière pour une période maximale de six (6) mois avec possibilité de renouvellement de périodes de trois (3) mois. Les CLSC se sont prononcés eux aussi contre cette mesure.

Est-ce que les gens devront se justifier par des raisons psychosociales pour avoir droit à des services de garde de qualité ?

### Conclusion

Mais au fait, combien coûte une journée en garderie ? Environ 16 \$. Comment voulez-vous qu'une personne ayant un revenu de moins de 800 \$ par mois puisse payer à son enfant et ainsi à elle-même ce droit.

Par cette mesure, l'OSGE prévoit que des 22 000 familles qui avaient droit à cette aide, la moitié sera éliminée d'ici 4 ans.

Saviez-vous qu'à chaque fois que la société consacre 1 000 \$ à la mise en oeuvre de bons programmes pédagogiques à l'intention des jeunes enfants des familles à faibles revenus, elle récupère 7 000 \$ sous diverses formes; diminution de programmes pédagogiques de rattrapage, coût moindre de la justice pénale et du bien-être social.

On voit bien que le gouvernement du Québec ne pense pas à long terme quand il met en place des mesures de la sorte.

À court terme; de notre côté, nous continuons à dénoncer. La dernière action s'est faite à la fin du mois de mai; 20 000 cartes postales ont été acheminées au Premier ministre. Nous demandons au Premier ministre la mise en place de véritables mesures de support pour les familles québécoises.

« Rien n'est petit de ce qui concerne les enfants ».  
(François Truffaut)

Sylvie Poissant  
Regroupement des garderies  
des Cantons de l'Est

# Médias

## Vous voulez savoir « ce qui se passe » ?

Eh bien, cette question, elle concerne votre droit à l'information; notre droit d'accès à ce qui peut nous aider à mieux comprendre la réalité dans laquelle nous vivons.

Dans son Bulletin d'Avril 1991 « Forum Droits et Libertés », (volume 14, 1), la Commission des droits de la personne du Québec a publié un numéro spécial sur : « Le droit du public à l'information : un droit à définir ? ». À la lecture d'un titre comme celui-ci, on pourrait être porté à croire qu'il y a des manques importants concernant ce droit, qui nous est reconnu (sic). Eh bien oui ! Nous pouvons effectivement croire qu'il y a des manques de définition au sujet de notre droit à être informé convenablement.

### La liberté de qui ?

Si l'on réfère à la Charte canadienne des droits et libertés, ou à celle du Québec; on parle de liberté d'opinion, d'expression, de croyance, « y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication ». Bien que la mention « des autres moyens de communication » ne se retrouve que dans très peu de constitutions à travers le monde, nous sommes placés devant des droits individuels, qu'il s'agisse de ceux des citoyens ou des citoyennes, ou encore de ceux des entreprises de presse.

À la page neuf du Bulletin ci-haut mentionné, nous pouvons lire que le droit à l'information « fait plutôt partie des droits sociaux ». Quelques lignes plus loin, on nous indique qu'« après la deuxième guerre mondiale a surgi le concept de la responsabilité sociale des médias »; une responsabilité que doivent assumer les médias, de façon à « faire connaître tous les éléments du débat public »...« d'être la porte ouverte à tous les courants d'opinion »...« de donner au citoyen toute l'information dont il a besoin pour oeuvrer en démocratie, du côté de récepteur, et en même temps, d'être l'outil qui permet la diffusion des idées aussi de ceux qui n'ont pas de presse. »

### L'assurance démocratique

Autre questionnement dans la page suivante du même Bulletin : « comment pourrait-on avoir deux libertés, l'une pour la presse engagée qui pourrait choisir ce qu'elle diffuse, et une autre pour les médias dit d'information qui seraient obligés de donner toute l'information ? Le problème est là et fait partie des raisons pour lesquelles on n'a pas légiféré sur le droit à l'information : on n'a pas trouvé de façon de garantir le droit du public à l'information sans miner la liberté de presse ».

Chose certaine, l'implication dans un média communautaire comme celui que vous lisez en ce moment contribue, bien que modestement, à la qualité de notre vie démocratique de collectivité. En ce sens, nous pensons également que les médias communautaires devraient pouvoir disposer d'une pleine reconnaissance dans notre société, dans notre système de communication, qui a à être grandement amélioré.

N'hésitez donc pas à contacter le journal.

Et merci à l'avance.

Alain Poirier  
pour le CPDE.

### Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- ..... Sur les médias
- ..... La publicité
- ..... L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

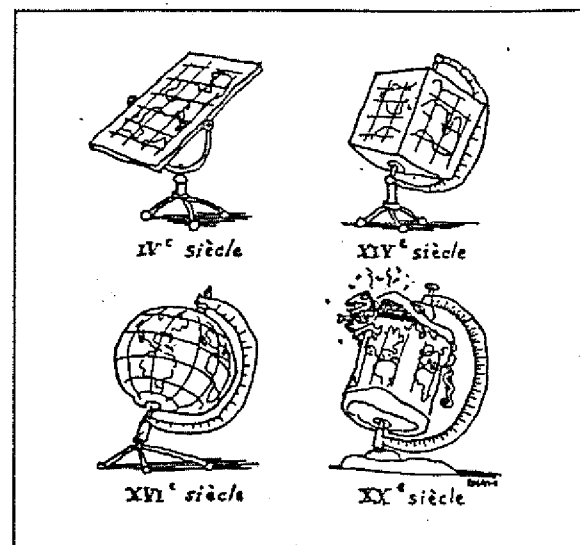
821-2270

## La récession : pas une raison pour oublier l'environnement Aménager l'avenir, choisir le développement durable

Ce serait un mauvais calcul d'éviter d'investir pour solutionner les problèmes environnementaux à cause du contexte économique difficile. C'est l'avertissement qu'a livré Estelle Lacoursière, membre du comité d'experts en environnement de la francophonie et professeure de biologie depuis 1969 à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Mme Lacoursière prenait la parole lors d'un souper-bénéfice, le 21 novembre dernier, dans le cadre de la campagne de recrutement et de financement des Ami-e-s de la Terre de l'Estrie.

Invitée à entretenir l'auditoire sur le thème « Aménager l'avenir, choisir le développement durable », Estelle Lacoursière a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'agir maintenant pour cesser de polluer et diminuer le gaspillage, à défaut de quoi on risque de léguer aux générations futures une facture beaucoup trop élevée qui viendrait s'ajouter aux actuels déficits gouvernementaux.

Citant l'exemple des polyvalentes, où l'on sert 800 et même 1000 repas par jour dans de la vaisselle en plastique, la conférencière a souligné que ce sont ces jeunes qui, devenus payeurs de taxes, devront payer 3 à 4 fois plus cher pour disposer de leurs déchets parce que les sites d'enfouissement seront pleins.



Tiré de Earthwords (Friends of the Earth - Canada)

Selon Estelle Lacoursière, on choisit cette façon de faire parce qu'on a calculé que c'était plus économique, en 1990, d'envoyer la vaisselle au dépotoir que d'engager quelqu'un pour la laver. « Mais est-ce vraiment plus économique si on tient compte que, pendant ce temps, on paye des gens à rien faire ? Et puis, est-ce une façon d'éduquer les jeunes que les habituer à gaspiller ? Est-ce leur apprendre à faire un usage rationnel de nos ressources ? » s'est exclamé la biologiste.

Poursuivant son exposé, Estelle Lacoursière a évoqué l'état lamentable du fleuve St-Laurent et les problèmes dû à la pollution de l'air causée par les automobiles. Elle a déploré le fait que souvent, on faisait des

choix trop sectoriels; ainsi le ministère des Transports, en favorisant l'emploi de défoliants sur les bordures de routes, administre-t-il son budget sans se soucier des répercussions que cela peut avoir sur la santé de la population. « Ce n'est pas son problème » puisque cela relève d'un autre ministère...

Mme Lacoursière a terminé son exposé en soulignant l'importance d'agir chez soi, de façon à modifier nos habitudes et à transformer nos mentalités face aux problèmes environnementaux qui nous concernent tous et toutes.

Richard Gendron,  
Ami-e-s de la Terre de l'Estrie

Tiré de Socié-Terre, vol. 3, no 1.

### « Notre » électricité

## L'avantage comparatif de l'Alcan

L'énergie électrique compte pour environ 30 % du coût de production de l'aluminium et constitue l'élément de cette production avec les plus fortes variations de prix au niveau mondial.

Selon une étude effectuée en 1986 par Carmine Nappi, professeur d'économie au HEC, l'électricité nécessaire pour produire une livre d'aluminium en 1983 coûtait 3 cents à Alcan, 13 cents à Alcoa et la moyenne nord-américaine se situait à 16 cents. Si on

extrapole pour la production d'une usine moyenne (production annuelle de 200 000 tonnes métriques), cela donne un coût de 13,2 millions \$ pour l'Alcan, 57,2 millions \$ pour Alcoa et 70,4 millions \$ de moyenne nord-américaine. Au milieu des années 80, la capacité de production de l'Alcan au Québec s'élevait à 800 000 tonnes métriques...

À l'Alcan, personne ne vous dira le prix réel de la production de l'électricité.

En 1983, le journal *Les Affaires* évaluait ce prix à 3 mills le kw/heure soit 1 sous de moins que l'estimation de M. Nappi. Quant à la FSSA, elle affirmait en 1989 que la production d'une livre d'aluminium ne coûtait que 2 cents d'électricité à l'Alcan. Pire encore, compte tenu des ventes d'électricité à d'autres compagnies (Alcan a un surplus qu'elle vend), l'électricité ne lui coûterait pas un sous !

Tiré de : L'autre journal, Juin 1991.

## RERUM NOVARUM (...des choses nouvelles...)

C'était le 15 mai 1891. Le pape de Rome adressait une lettre encyclique à tous les Catholiques de la Terre. Il y traitait de « choses nouvelles ». Cette lettre de Léon XIII intitulée RERUM NOVARUM devint célèbre. Les papes du XX<sup>e</sup> siècle : Pie XI, Pie XII, Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II en soulignèrent les anniversaires de dix ans en dix ans. Pour en marquer le centenaire, Jean-Paul II vient même de publier une autre lettre encyclique au titre de CENTESIMUS ANNUS.

### Les célébrations

Déjà, en 1990, Rome convia l'Église catholique à souligner le centenaire de RERUM NOVARUM. C'est pour répondre à cette demande que la Faculté de théologie de l'Université Laval et l'Archidiocèse de Québec ont organisé de concert le « Colloque du centenaire » du 12 au 17 mai de cette année pour y traiter de « La question sociale hier et aujourd'hui ».

Venant de tous les diocèses du Québec, pas moins de 2 000 personnes ont participé aux célébrations populaires du 12 et du 15 pour applaudir des artistes du théâtre, de la chanson, de la musique instrumentale, écouter le message du pape à l'écran de la télévision, participer à des panels et débattre en ateliers sur divers sujets d'intérêt social contemporain et, enfin... prier... En ces circonstances, Monseigneur Maurice Couture, archevêque de Québec, se fit remarquer par sa simplicité, sa joie contagieuse, la

profondeur et le courage de son message.

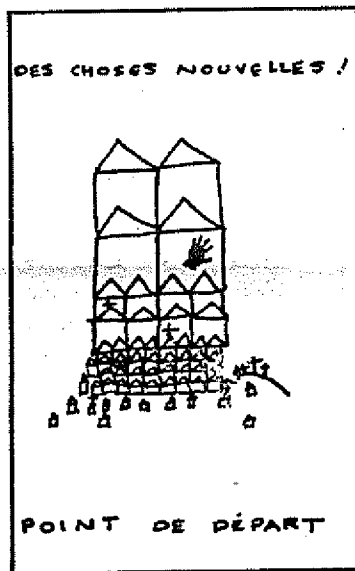
Sur le campus de l'Université, à peu près 1 000 personnes ont pris part aux travaux plus académiques du colloque, certaines avec une assiduité de collégiens, d'autres à temps partiel. On y a compté environ 50 Sherbrookoïses. Il faut souligner la présence du doyen à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Pierre Patenaude, qui a présenté un travail en atelier sur « Les droits fondamentaux des travailleurs ».

On a célébré le centenaire de RERUM NOVARUM un peu partout dans le monde catholique comme on l'a fait à Québec. N'est-ce pas étrange qu'on fête ainsi un texte qui ne dépasse pas cent petites pages ? Qu'y a-t-il de si remarquable en ces « choses nouvelles » ? Je m'arrêterai à deux d'entre elles.

### Fin du système féodal (souverains)

RERUM NOVARUM met un point final théorique officiel

au féodalisme dans l'Église en ce qui concerne son engagement dans ce monde, avec autorité directe sur ces affaires, le faisant de concert avec les princes de ce monde. Dorénavant on concevra que les peuples, indépendamment de l'Église, sont autonomes dans l'organisation des affaires de ce monde, qu'il leur revient de les gérer aussi démocratiquement que possible, et que, pour sa part, l'Église doit jouer un rôle qu'elle considère indispensable à la bonne conduite de ces affaires du monde, rôle à jouer cependant dans un style tout à fait renouvelé : lecture des situations du monde constamment mise à jour à la lumière des Écritures chrétiennes et de la tradition catholique en vue de la constitution de la « Doctrine sociale de l'Église », formation du peuple de Dieu en cette Doctrine et mis-



sion de ce même peuple au cœur du monde pour en être l'âme. Que sont devenus les princes ? Ils doivent prendre rang au sein des peuples.

### Condamnation du socialisme

Seconde « chose nouvelle ». RERUM NOVARUM consacre un long chapitre à condamner le socialisme. CENTESIMUS ANNUS, également. Décidément, les papes ont une idée fixe. Cette condamnation unanime du socialisme s'est imposée à l'attention des participants au colloque. Deux théologiens de Laval, Jean Richard et Lucien Pelletier, dans un atelier ouvert au titre de « Le socialisme religieux au XX<sup>e</sup> siècle », ont fait remarquer qu'à partir des mêmes Écritures sacrées interprétées par Léon XIII pour condamner le socialisme, un rabbin d'une part et un pasteur évangélique d'autre part avaient créé, au sein du monde germanique européen, des mouvements socialistes et en avaient formulé la théologie. Or, le célèbre théologien canadien, Gregory Baum, qui intègre deux qualités à première vue irréductibles : la connaissance approfondie et respectueuse des textes du Magistère Romain (comme aussi celle des textes de la hiérarchie catholique du Québec, du Canada et des États-Unis) et la profession de foi socialiste, présidait cet atelier. Sans avoir droit à prononcer un

exposé il a cru bon, alors que tous s'apprétaient à partir, de relativiser la position de ses deux confrères canadiens, la considérant trop radicale l'injuste contre-pied de la pensée de Léon XIII, et donc à réviser.

Le lendemain matin, Gregory Baum prononçait une conférence publique, « Les chrétiens face au socialisme : point de vue nord-américain », au cours de laquelle il a été ovationné à cause de la sublimité chrétienne de sa vision et de son engagement, laissant loin derrière lui, dans l'estime de son auditoire, le conférencier qui l'avait précédé, le brillant archevêque de Sens, Monsieur Gérard Defois, et sa conférence à lui, « Les chrétiens face au socialisme : le point de vue européen ».

### L'avenir de l'Église

À la fin du colloque, un évêque brésilien, Dom Batista Frsagoso, socialiste lui aussi comme un grand nombre de communautés chrétiennes, de pasteurs et de théologiens latino-américains... mais à quoi bon continuer... ce serait trop long. Il y aurait encore tant de « choses nouvelles » à rapporter ! Ne faudrait-il pas mentionner, en particulier, le lancement du livre de Soeur Yvonne Bergeron, « Partenaires en Église, femmes et hommes à part égale » ?

Gérard Cambron

## Fonds de pension

### À qui vont les surplus ?

Une commission parlementaire a reçu en mars différents mémoires portant sur les orientations du gouvernement touchant le partage des excédents d'actifs des régimes retraite. On se rappellera les cas scandaleux de Dominion Stores et de Singer, qui ont tenté de s'approprier les surplus des régimes, au détriment des retraités et des employés actifs.

Le gouvernement avait alors déposé un moratoire pour « geler » les surplus des

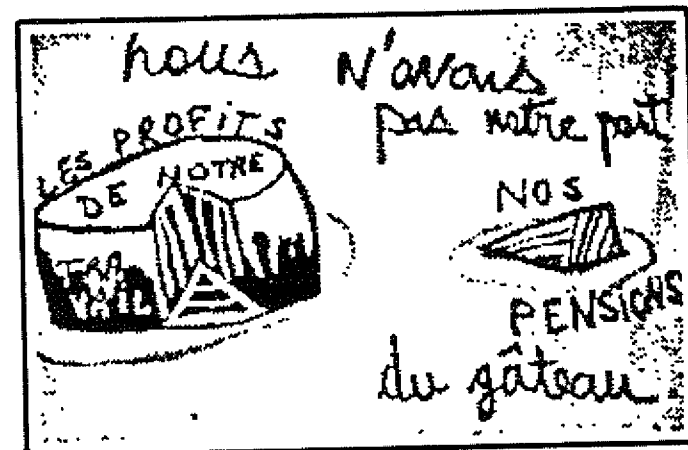
fonds, jusqu'à ce qu'un nouveau projet de loi soit adopté. Le document déposé par le Ministre Bourbeau est la première étape vers l'adoption de nouvelles règles du jeu.

### D'où viennent les surplus ?

Un fonds de pension doit prévoir disposer du capital nécessaire pour rencontrer ses obligations futures, c'est-à-dire amasser l'argent nécessaire pour payer les pensions des retraités actuels et futurs. Ce capital se constitue à partir des contributions prises sur le salaire des employés et/ou des contribu-

tions de l'employeur, selon le type de régime. Ces contributions sont administrées par un fiduciaire qui obtient un rendement sur le capital placé. Ce rendement augmente la valeur du fonds.

Pour fixer le montant des contributions à payer par les salariés et l'entreprise, on établit des hypothèses dites « actuarielles » sur les rentes payables d'année en année et sur le taux de rendement du fonds. En général, ces hypothèses sont conservatrices : on estime à la hausse les obligations de sorties de fonds et on estime un rende-



Nous n'avons pas notre part du gâteau!

ment sur le capital plutôt conservateur.

En réalité, cette pratique fait que des fonds accumulent plus de capital que les sommes nécessaires pour payer les rentes

de retraite. « Au Québec seulement, les surplus des fonds de pension représentent actuellement près de 900 millions de dollars ».

Suite à la page 8

## Historique 1<sup>re</sup> partie

# Notre fête nationale : ses origines

On attribue l'origine de cette fête à une ancienne coutume de célébrer le solstice d'été. Naturellement, l'homme s'est tourné vers le soleil, l'astre sans lequel la terre ne pourrait pas vivre. Au solstice d'été, l'homme se réjouit de la force de la lumière apportée par le jour le plus long de l'année. Il communique avec le soleil et, en croyant en sa puissance bénéfique, il en absorbe les bienfaits. Le soleil par sa chaleur, le reconforte et l'apaise tout en renouvelant ses forces vitales physiques, en vivifiant son feu intérieur et en ranimant sa poussée instinctive vers l'infini. De là naît sa joie et son enthousiasme profond qu'il traduit dans une fête.

Cette fête est d'autant plus belle qu'il la partage avec la communauté où il vit. Lorsque plusieurs sont unis par la même pensée et les mêmes sentiments heureux, il en résulte une force et une joie encore plus grande. Cette fête est souvent dite païenne parce qu'on s'attachait au soleil, source d'énergie et de vie, source d'abondance qui fait apparaître et croître les végétaux et qui procure à l'homme son pain quotidien. Mais fondamentalement, elle était religieuse au sens où, par l'intermédiaire du soleil, elle unissait l'homme aux puissances célestes, à l'esprit créateur et nourricier de la terre. Elle était comique parce qu'elle faisait appel à l'harmonie entre les hommes et la planète solaire, entre les hommes et les forces supérieures de l'univers.

Coll. S.S.J.B.Q. L'État du Québec. Défilé de 1962.



## Les feux, les danses et les herbes

C'est pourquoi, avec l'avènement du christianisme, il a été facile d'intégrer cette fête qui se célébrait le 21 juin à celle de la Saint-Jean qui apparaît le 24 juin. La fête de la St-Jean est par essence une fête de lumière. Elle annonce l'espoir parce qu'elle ouvre la voie à la lumière infinie.

La plus importante manifestation de cette fête traditionnelle réside dans le feu de joie. Lorsque le soleil décline, c'est l'homme lui-même qui perpétue la lumière en allumant le feu. Ce feu le purifie et continue de le régénérer tout comme le soleil. Le feu de joie est une réponse de l'homme au soleil et à son créateur. Par son activité et sa volonté propres, il pose le geste de faire vivre la lumière. La participation de l'homme à la construction du bûcher et à son allumage active en lui de grandes énergies vitales qu'il déploiera souvent dans la danse.

C'est ainsi que le feu de joie s'accompagne généralement de rondes et de danses populaires. Par la danse autour du bois sec qui crépite, autour des flammes orangées qui s'élèvent haut dans le ciel, l'homme se voit insuffler un dynamisme qui le soulève et le transporte dans un monde sublime, merveilleux. La danse représente un moment intense dans la vie de l'homme. Elle exalte des forces pures qui le grandissent et qui éliminent les peurs dont il est victime. Par

ailleurs, la ronde autour du feu éveille en lui un fort sentiment d'amour et de fraternité. Il surmonte la solitude pour se sentir uni à autrui (...).

L'homme cherche à travers les différentes traditions reliées au pouvoir de la nature, à augmenter son propre pouvoir sur sa destinée (...).

Au fond, ce n'est pas tant les rites ou les objets eux-mêmes qui sont importants, mais la signification que l'homme leur donne. En fêtant avec la croyance qu'il améliore son sort, l'homme se sent plus heureux et ressent par le fait même des énergies nouvelles qui jaillissent de lui et l'aident à mieux vivre. Les nombreuses fêtes traditionnelles ont servi à le régénérer et le ressourcer constamment pendant l'année. En réalité, ce n'est pas la coutume elle-même qui change l'homme, c'est la puissance de sa pensée ou la forme de sa conviction en un destin toujours meilleur qui le transforme (...).

## L'unité patriotique

En 1834, le patriote Ludger Duvernay a voulu regrouper les Canadiens afin de les unir dans un même sentiment national et de conduire le pays à une réforme politique. Il choisit le jour de la Saint-Jean, qui était la fête populaire la plus importante, pour convier une soixantaine de personnes à un banquet où l'on discutait de l'avenir du peuple canadien-français et de la façon de gouverner le pays. On avait illuminé les arbres et décoré le jardin de fleurs pendant que la musique jouait. À cette célébration par des discours, on proclame Saint-Jean-Baptiste le patron des Canadiens-Français « qui, il y a dix-huit siècles, est venu préparer la voie de la réforme morale » et, par la suite, on fonde la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Étienne Parent écrit alors dans *Le Canadien* : « C'est d'un bon augure pour les patriotes canadiens que d'avoir pour patron le précurseur de l'Homme-Dieu qui est venu prêcher l'éga-

## Les femmes et l'indépendance

Lutter pour que les nouvelles arrivantes au Québec aient les mêmes droits que nous est impératif mais il l'est tout autant que, de leur côté, elles se sentent responsables et engagées face au destin de la société qui les accueille et surtout aux luttes que nous menons en tant que femmes pour abolir toute forme de discrimination fondée sur le sexe d'une personne, son origine ethnique, la couleur de sa peau, son orientation sexuelle, ses croyances ou son apparence physique.

Depuis l'échec du référendum de 1980, les groupes immigrants se sont repliés sur eux-mêmes, comme nombre de Québécois-e-s d'ailleurs, devenant de plus en plus dépendants de l'État fédéral pour leur survie. En fait, avant juin 1990, le Québec vivait morose, au jour le jour, l'âme à la dérive et la communauté immigrante ne faisait pas exception, elle qui subit encore plus durement les effets de la crise économique. Le métissage culturel auquel nous assistons présentement dans tous les pays développés n'est pas un phénomène passager. Il nous faut donc l'assumer comme les Néo-québécois s'ils veulent partager notre réalité plutôt que se retrancher dans un ghetto nostalgique souvent plein de rancœurs et de préjugés envers nous.

Le 14 novembre 1990, la Fédération des groupes ethniques du Québec, présidée par le docteur Jean Taranu, se prononçait pour l'option fédéraliste devant la Commission Bélanger-Campeau, disant douter « de la sincérité du mouvement souverainiste dont il craint les débordements xénophobes » ?? Mais cette position est loin de rallier tous les groupes. Entre autres les communautés haïtienne et latino-américaine ne partagent pas les convictions conservatrices de cette fédération. Aoura Bizzari du Collectif des Femmes Immigrantes et Fatima Houda Pépin pour le Comité de Coordination sur la place des minorités ethniques et raciales, regroupant 80 organismes, après avoir été exclus de la Commission sur l'avenir du

lité des hommes aux yeux du Créateur. (...)»

À partir de ces années, la fête traditionnelle française devient la fête patriotique de notre peuple (...).

Les emblèmes du castor et de la feuille d'érable sont adoptés. Le castor faisait déjà partie de nos traditions. Déjà en 1673, Frontenac recommandait au roi de l'inscrire dans les armes de la ville de Québec. Il n'obtint pas de réponse positive, mais depuis lors, cet insigne a été quelquefois utilisé au pays. Était-il un signe d'abondance, puisqu'il représente le commerce des fourrures qui constituait à une certaine époque la ressource principale de la colonie ? Quoi qu'il en soit, le cas-

tor industriel représente bien le caractère du Québécois acharné qui a travaillé à bâtir un pays (...).



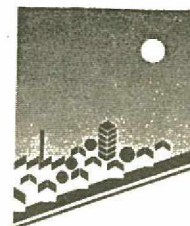
Coll. Annales Sainte-Anne. Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Anne-de-Beaupré, 1958.



## Heureux d'être ensemble ! Fête nationale du Québec 1991

Comité organisateur de la fête nationale du Québec - Région Estrie

CLSC «SOC»



## migrantes et du Québec



Source : Communiqué

bec, ont pris le parti, dans leur Mémoire, de ne pas choisir de bord : and ni l'un, ni l'autre, ne nous a dit ce qu'il comptait faire avec l'im- ation » ??

se peut bien, justement que les exclu-e-s de la Commission des promiss B-C, après avoir démasqué tous leurs faux alliés, entrepren- de réaliser une véritable souveraineté populaire qu Québec en créant société libre de toute forme de dépendance, domination et discrimi- on. C'est à chacune d'entre nous qu'il importe d'en jeter les bases, aujourd'hui, en appliquant les principes d'équité et de respect de la rsité à tous les niveaux de notre vie et en nous liant pour devenir une e contagieuse.

DIR, Montréal, 29 novembre au 5 décembre, 1991

idem.

de : l'autre journal, juin 1991

## Historique 2<sup>e</sup> partie Les célébrations à grand déploiement

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à Québec et à Montréal, on célé- brait d'une façon somptueuse la fête de la Saint-Jean. Les défilés et les décorations pren- nent des allures impression- nantes. La fête, écrit Denis Vaugeois, « devient alors cette solennelle occasion qui allie réjouissances populaires et étalement magnifique de toutes les gloires et traditions françaises (...). On affiche avec fierté les éléments consi- dérés comme les plus nobles de la nation. Le peuple apprenait à s'apprécier en projetant les plus belles images qu'il avait de lui- même. La solennité des diverses manifestations lui procurait une plus haute vision de sa desti- née (...).

### Le patron officiel des Canadiens-Français

En 1908, suite à la demande des Canadiens-Français, le pape Pie X proclame officiel- lement Saint-Jean-baptiste le patron de la nation. Ordinaire- ment, quand on choisit un pa- tron, c'est parce qu'il y a un rapport entre ce qu'il est et ce que nous sommes, entre sa vie et ce que nous voulons deven- ir. Le patron offre un modèle à imiter. C'est à partir de là que de nombreux rapproche- ments se sont faits entre la mission de Jean-Baptiste, le précurseur, et le rôle de la race canadienne-française. Il est à noter qu'à cette époque, on employait souvent le mot race pour désigner la nation (...).

Il était coutume en France de représenter Saint-Jean-Bap- tiste par un enfant accompagné d'un agneau. Jean-baptiste était le patron des bergers dans plusieurs localités. Les ber- gers, étant des enfants, il est normal que le saint ait été évo- qué sous les traits d'un enfant couvert d'une peau de mouton, tel que le berger se vêtait (...).

Au Québec, on a suivi cette tradition et on a surtout repré- senté Saint-Jean-Baptiste en- fant, quoique, à plusieurs re-

prises, ainsi que dans les ar- moiries de la Société Saint- Jean-Baptiste de Montréal, il figure en adulte (...).

En 1925, la législature de Québec déclare congé férié le 24 juin. En 1948, le drapeau fleurdelysé est consacré offi- ciellement drapeau du Québec. Autrefois symbole de la royauté en France, ce drapeau manifeste l'attachement à nos origines et la fierté de notre race. Le lys a toujours rappelé la pureté et on aime se souve- nir qu'on appartient à une race forte et pure.

À chaque fête, les discours et les journaux continuent d'encourager le développe- ment de la conscience natio- nale (...).

### La communion du feu

À partir des années 60, on cherche de plus en plus à in- tensifier la communication en- tre les Québécois, à les regrou- per dans un même sentiment d'appartenance collective. Par la communion du feu, on veut élargir la conscience nationale et réunir dans un même diapason d'amour national tous les Québécois répartis sur l'im- mensité du territoire. Les dif- férents feux visibles de part et d'autre du fleuve ou d'un vil- lage à l'autre deviennent l'ex- pression de la fierté et de la fraternité (...).

### La popularisation de la fête

Vivre au présent commence à faire partie de l'attitude du Québécois des années 60. De

plus en plus, les défilés expriment les réalisations nouvelles du peuple. On commence à ai- mer non plus seulement ce que l'on a été ou ce que l'on va de- venir, mais ce, que l'on est. Saint-Jean-Baptiste n'est plus représenté en enfant, mais en adulte. Le sentiment national débouche sur la réalisation de soi-même au présent. C'est le signe d'une mutation pro- fonde.

Les organisateurs essaient de trouver de nouvelles formules pour que le plus grand nombre possible puisse jouir de la fête. Les messes sur le parvis de l'é- glise, les bals populaires et les nombreux spectacles en plein air cherchent à intégrer les Québé- cois de tous les milieux. « Les fêtes seront ce que la population voudra bien qu'elles soient » dit Roger Baulu, président général des fêtes de 1970 (...).

En 1977, le gouvernement du Québec décrète officielle- ment le 24 juin, jour de la Fête nationale des Québécois. En 1978, il crée le Comité organi- sateur de la fête nationale du Québec afin de favoriser la participation de toutes les ré- gions du Québec. La popula- tion est invitée à soumettre des projets pour fêter son apparte- nance à la nation et développer sa fierté nationale. « La fierté, chez un individu comme chez un peuple, c'est la conscience féconde de ses racines et de son identité. C'est la saine cer- titude d'être soi (...) », nous communique le premier minist- re en 1979 (...).

Extrait de « À la découverte de notre fête nationale », Corporation des fêtes du 24 juin, Québec 1980.



# SOLIDAIEMENT


Une société  
à bâtir  
ENSEMBLE

24 juin - bonne fête - 24 juin

aux Québécoises et Québécois




985, Galt ouest, Sher  
562-5079



**QWERT** Itée

SERVICE  
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)  
VENTE



**SMITH  
CORONÉ**

LOCATION

## Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Un étudiant engagé pour l'été par une municipalité a-t-il droit à une indemnité de vacances ?

### Faits

Les faits soumis au tribunal sont les suivants :

Un étudiant est embauché pour l'été comme journalier aux travaux publics par une municipalité. Une fois le travail terminé, la municipalité refuse de lui payer une indemnité de vacances. Elle prétend être exemptée de cette obligation prévue à la Loi sur les normes du travail parce qu'elle se considère comme un organisme à but non lucratif.

L'étudiant réclame de la municipalité une indemnité de vacances de 145 \$.

### Question

Pensez-vous qu'une municipalité doit payer une indemnité de vacances aux étudiants à la fin de leur travail ?

### Décision

L'action fut accueillie !

### Motifs

La Loi sur les normes du travail prévoit que tous les salariés ont droit à une indemnité de vacances. Il y a cependant une exception pour les étudiants employés par un organisme à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire. Cet organisme n'a pas à payer une indemnité de vacances.

Le juge en arrive à la conclusion qu'une municipalité n'est pas un organisme à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire. Elle doit donc payer une indemnité de vacances aux étudiants qu'elle embauche.

Micheline Plante  
Avocate

## Des contributions non remboursées *Suite*

L'importance des surplus accumulés vient aussi des anciennes règles qui déterminaient qu'un travailleur ne pourrait être garanti d'une rente avant 45 ans d'âge et dix ans de services cotisés au même fonds. Comme

le souligne le document gouvernemental : « la plupart des travailleurs qui ont quitté le régime n'ont touché que le remboursement de leurs cotisations salariales avec des intérêts bien inférieurs au taux de rendement de la caisse de retraite. Cette différence de rendement au profit de la caisse et la part que l'employé perdait (les cotisa-

tions de l'employeur) ont contribué à l'émergence d'excédents d'actif (de surplus) depuis la fin des années 70. Si on considère qu'un travailleur, en moyenne, changeait 5 fois d'emploi, on imagine sans peine les gains que pouvaient accumuler les caisses de retraite sur le dos des employés.

### Un congé de contribution aux frais des employés...

Les surplus actuels seraient encore plus élevés si les employeurs n'avaient pas profité d'un règlement leur permettant de se donner des congés de cotisation. En effet, depuis 1965, la loi permettait à l'employeur d'utili-

ser les surplus pour couvrir sa part de contribution annuelle dans le régime. « Ce droit est perçu par certains employeurs comme une disposition qui compense leur responsabilité à l'égard des déficits »<sup>7</sup>. Par extension, les employeurs se sont comportés comme si les surplus leur appartenaient de plein droit, même si la loi de 1965 n'avait pas statué sur un tel droit. Cela paraît d'autant plus scandaleux quand on considère que la plupart de ces fonds offrent à leurs bénéficiaires des rentes mensuelles ridicules, non indexées au coût de la vie. Les retraités de Singer et Dominion Stores, par exemple, ont accusé les entreprises de vol et le gouvernement de quasi-complicité lorsque ces compagnies ont tenté de s'approprier les surplus de leurs

### En voyages

La CEI associe « voyage » à « vacance » alors que les vacances ne sont pas permises aux prestataires sinon qu'à leurs frais car le droit aux prestations sera suspendu pour la durée du voyage. Il faut donc éviter d'utiliser le terme « voyage » pour désigner une visite à l'extérieur de votre domicile.

### En quête de travail

Il est évident que la CEI ne pénalisera pas les prestataires qui s'absentent pour aller chercher du travail dans une autre région. Toutefois, il y a de fortes chances que celle-ci vous demande de préciser les démarches effectuées; il est important de prendre en note les employeurs rencontrés et leurs coordonnées.

### Au chalet

Dans le cas d'un séjour à la résidence d'été, la distance séparant le chalet du domicile est très importante. Pour un ou une prestataire résidant à Sherbrooke, passer l'été ou une partie de l'été à son chalet de Katevale n'est pas synonyme de vacances si le ou la prestataire poursuit ses démarches afin de trouver du travail. Par contre, si le chalet est situé dans les Laurentides, il sera

difficile de contrer la présomption d'indisponibilité.

Une norme simple résume bien cette situation : Si vous étiez au travail, résideriez-vous à votre chalet ? Si oui, vous pourriez faire preuve de disponibilité en y demeurant cet été.

### Séjour à l'étranger

Attention !!! Toute absence du pays entraîne automatiquement l'inadmissibilité aux prestations. Plusieurs milliers de québécois et québécoises se rendent aux USA pour une ou plusieurs semaines durant l'été. Les prestataires qui poseront ce geste doivent renoncer aux bénéfices des prestations et en avertir la CEI qui les suspendra pour la durée du séjour à l'étranger. L'omission de déclarer ce séjour a souvent pour résultat une demande de remboursement de prestations et l'imposition de pénalités financières.

N'hésitez-pas à contacter le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) au 566-5811 pour obtenir plus d'informations et/ou chercher le support nécessaire pour faire appel d'une décision injuste à votre égard.

Il pourrait m'être préjudiciable de vous souhaiter « Bonnes Vacances » mais par contre je vous souhaite un bel été, de l'emploi et si vos moyens vous le permettent, quelques bonnes visites à l'extérieur de votre lieu de résidence.

Denis Poudrier  
pour le MCCE

fonds de pension respectifs.

### Le moratoire

Devant les dénonciations de plus en plus vigoureuses des retraités, des employés et de leurs syndicats, le gouvernement a imposé, en 1988, un gel des surplus accumulés dans les fonds de pension. Le document du ministre Bourbeau intitulé « Le partage équitable des excédents d'actif » propose une série de mesures pour corriger les lacunes de l'ancienne loi sur les régimes supplémentaires de rentes et pour accorder à la Régie des rentes du Québec certains pouvoirs pour mieux contrôler l'administration et le partage des surplus accumulés dans les fonds de pension.

Tiré de : La Force de l'âge, avril

## AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

# Les mots dits

Dans cette chronique française, on ne maudira personne; au contraire, nous traiterons des expressions qui entourent les mots du vocabulaire français et québécois d'aujourd'hui et d'hier. En fait, cette chronique portera sur l'origine des expressions. Cela nous permettra de mieux comprendre les mots que l'on dit. D'où le titre de ladite chronique.

## Ce n'est pas de l'eau bénite

Prenez un grand verre d'eau puisque nous nous éterniserons sur un sujet qui peut être tantôt ardu, tantôt intéressant. Mais cet été, ce sujet sera d'actualité, c'est l'eau. Il y aura six chroniques au cours de cette année qui traiteront de ce sujet. En tout cas, ils feront couler beaucoup d'encre et, de votre robinet, beaucoup d'eau. Et comme disait Furetière en 1690, « on n'est point chiche de belles promesses à la cour, non plus que d'« eau bénite » à l'église. » (Voir sources).

Comme l'« eau bénite » symbolise la bénédiction par aspersion pour les églises qui la pratiquent, sous forme d'expression, elle signifie des compliments, des protestations d'amitié hypocrites. En 1656, Oudin, un écrivain français, y ajoute l'idée d'hypocrisie sociale, mondaine, fréquente chez les courtisans. De là vient la phrase citée plus haut, écrite en 1690 par Furetière.

Mais l'« eau bénite de cave » ne signifie pas l'hypocrisie. Au contraire, elle prend plutôt le sens de vin, et c'est Rabelais qui, au XVI<sup>e</sup> siècle (1500), lui donna ce nom-là.

Dans l'« eau bénite », on ne peut naviguer, et vous savez autant que moi, qu'un navire ne peut fréquenter nos rivières en Estrie. Mais avant 1800, les marins naviguaient autant dans les rivières que dans les fleuves et dans les mers. Ceux qui naviguaient dans les eaux douces étaient considérés comme des « marins d'eau douce », ce qui voulait dire qu'ils étaient inexpérimentés dans les voyages en haute mer. Le sens péjoratif (insulte suprême) est né après 1800.

Pour ce qui est de « médecin d'eau douce », elle vient probablement des charlatans qui présentaient à leurs clients des produits qui pouvaient guérir des maladies de toutes sortes, mais qui n'étaient que de l'eau pure. Certains auteurs disent que ce sont des médecins qui donnent à leurs patients des médicaments naturels; d'autres préféreront dire que ce sont des charlatans. En tout cas, ces « médecins d'eau douce » auront été bien accueillis par les « gens de delà l'eau ». Cette dernière est née en 1500 et voulait dire qu'ils étaient des gens crédules, naïfs, en provenance d'un autre pays.

Outre le charlatanisme, si nos lecteurs ne sont pas des « gens de delà l'eau » et s'ils connaissent la Bible, ils sauront que de ce livre saint coule une « eau vive ». Eh bien ! Surprenant soit-il, cette expression est née en 1500. Elle a ajouté au sens d'eau courante des connotations, à savoir les sens du mot, très positives, liées à l'idée de vie, et non à l'idée de la mort ou du charlatanisme (être charlatan).

Maintenant, nous devons laisser la place à d'autres articles qui nous informeront « clair comme de l'eau de roche » sur les événements des derniers mois. Nous replongerons dans cette eau lors d'une prochaine chronique avec des expressions « de la plus belle eau ».

Michel Roby

Sources : Dictionnaire des expressions et locutions, Le Petit Robert I et le Dictionnaire des synonymes.

## L'ostéoporose une histoire d'os !

Mieux vaut prévenir que guérir, selon l'adage. En ce qui concerne l'ostéoporose, on s'est peu préoccupé de prévention et des traitements appropriés. Longtemps on a considéré cette maladie comme une conséquence naturelle et normale du vieillissement.

Actuellement, pour contrer l'ostéoporose, la médecine recommande de s'assurer un bon apport de calcium et de faire de l'exercice régulièrement. Pour les femmes ménopausées, la tendance consiste également à prescrire des oestrogènes.

Cependant, les femmes s'interrogent de plus en plus sur les effets secondaires reliés à l'hormonothérapie et sur l'ostéoporose plus particulièrement.

En novembre dernier, une campagne d'information et de prévention de l'ostéoporose a donc été lancée par la section

Québec de la Société de l'ostéoporose du Canada. Ceci, de concert avec l'hôpital Saint-Luc et le Royal Victoria.

Mentionnons qu'à l'hôpital Saint-Luc, on s'intéresse au métabolisme des os depuis une dizaine d'années. D'ailleurs, on s'y est doté d'un appareil mesurant la densité des os, un ostéodensitomètre. Cet appareil permet de dire si une patiente a les os fragiles. Ainsi, on peut vérifier s'il est approprié de prescrire ou non des hormones.

Actuellement, 15 % des femmes ménopausées ont recours à l'hormonothérapie. Or, après l'âge de 35 ans, hommes et femmes perdent déjà un certain pourcentage de capital osseux.

Avec le temps, si ce capital osseux atteint une certaine limite, c'est l'ostéoporose qui survient et tous les problèmes que peut entraîner une plus

grande fragilité des os : fractures des vertèbres, des poignets, de la hanche, quand ce n'est pas une déformation de la colonne vertébrale.

On estime qu'une femme sur quatre, après la ménopause et qu'un homme sur six, après 60 ans, souffrent de cette douloureuse maladie déformante. De plus, elle serait la principale cause de fracture chez les Canadiens de plus de cinquante ans. Bien sûr, des os ça se répare. Mais, à un âge avancé, il faut compter plus de temps avant que les os ne se ressoudent. Parfois même, c'est l'autonomie d'une personne qui se trouve menacée.

Afin de mettre toutes les chances de notre côté et d'éviter de multiples problèmes, rappelons-nous que des os...ça se protège !

Tiré de : La Force de l'âge, avril 1991

### Vos BESOINS en CALCIUM

Un bon apport de calcium est essentiel pour les os et pour contrer l'ostéoporose. Déterminez vos besoins quotidiens en calcium à partir du tableau suivant.

GROUPES D'ÂGE	APPORT QUOTIDIEN RECOMMANDÉ EN CALCIUM
19-49	800 mg Hommes
	700 mg Femmes
50 +	800 mg Hommes
	800 mg Femmes

### Les SOURCES de CALCIUM

Augmentez votre apport en calcium en ajoutant à votre régime alimentaire une variété d'aliments qui en contiennent beaucoup.

Plus de 300 mg de calcium

ALIMENTS	PORTION	
	Métrique	Impérial
Babeurre	250 mL	1 tasse
Fromages fermes, tels: Brick, Cheddar, Colby, Edam, Gouda et Suisse	45 g	1,5oz
Lait entier, 2%, 1% et écrémé	250 mL	1 tasse
Lait en poudre	90 mL	6 c. à table
Macaroni maison au fromage	250 mL	1 tasse
Mozzarella fait de lait partiellement écrémé	45 g	1,5 oz
Sardines, avec arêtes	7 moyennes	

# International

Équateur

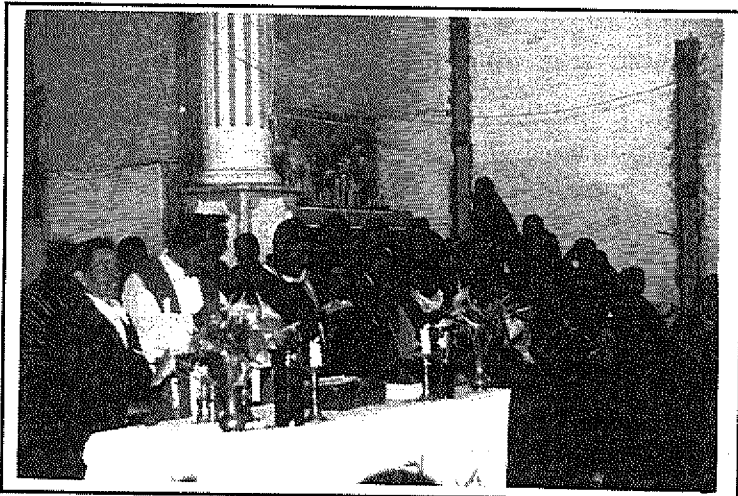
## Un souffle dans les Andes

Tixan, petit village de la province de Chimborazo, dans les Andes équatoriennes. Aujourd'hui, il flotte dans l'air un malaise, une inquiétude chez les blancs et métis de la région. Ceux qu'on se plaisait à qualifier « d'indios vagos » (indiens fainéants), ces parias d'une société où la conquête espagnole se poursuit, presque intact depuis près de 500 ans, font trembler l'Équateur.

Les petites villes localisées et sporadiques ont toujours été faciles à réprimer par les autorités ou simplement par les hommes de main des grands propriétaires terriens. La vie d'un Indien ici n'a jamais eu beaucoup de valeur et rares furent les sanctions contre les abus perpétrés à leur égard. Et pourtant...

En juin 1990, à Tixan, comme partout en Équateur, ce fut le plus grand soulèvement indien depuis la Conquête. Toutes les nations aborigènes de ce pays (Canaris, Otavalo, Salscas, entre autre) s'étaient mobilisées dans un impressionnant mouvement de protestation contre la domination de ce pouvoir des descendants de Pizarro. C'était aussi l'occasion de revendiquer le droit à la terre, à la culture et à la vision du cosmos qui leur correspond.

C'était une démonstration de force par le nombre et l'unité, dans un minimum de violence.



Le padre Pecho à la messe « adaptée »

Ils paralysèrent le pays en bloquant ses principales routes, mais aussi en cessant d'approvisionner en denrées alimentaires. La preuve fut faite que ce sont eux qui nourrissent l'Équateur et non les grandes haciendas (grande ferme), minoritaires dans cette production même s'ils obtiennent le gros des crédits agricoles du gouvernement.

### L'option pour les pauvres

Le padre Pedro Torres, colombien d'origine, est un disciple de la théologie de la libération promue en Équateur par Mgr. Léonidas Proaño, évêque de Riobamba. Son implication se situe tant auprès des Indiens des communautés environnantes que des habitants du village. Il a contribué énormément à faire

comprendre aux non-Indiens cette « cosmo-vision » des autochtones. Toutefois, la padre Torres continue d'être la cible de harcèlement et de menaces de mort de la part de certaines « haciendados » (propriétaires des haciendas) qui voient d'un très mauvais oeil un possible rapprochement des deux solitudes traditionnelles, certains le qualifiant même de guerrillero du M-19 colombien et responsable du soulèvement indien de juin 1990.

Son approche est pourtant simple; il ne se cache tout simplement pas devant les attentes de ceux pour qui il oeuvre. Au contraire, il y trouve la raison d'être de son sacerdoce. Cette même simplicité et prise de position « pour les pauvres » en ont fait l'homme le plus respecté par les Indiens de la région et

le plus détesté par les propriétaires terriens, blanc ou métis.

### Cosmos-vision indienne

Il commença son action en changeant la célébration de la messe, qui traditionnellement, n'a rien à voir avec la spiritualité propre aux autochtones. Pour se rapprocher d'eux, il la fit à leur image et comme ils la voulaient. Le dimanche, par exemple, une messe sera célébrée pour les Indiens et une autre pour les non-Indiens, familiarisés à la liturgie officielle.

La messe pour les Indiens se dit presque toute en « quecha », langue des dirigeants qui pourront s'adresser à l'assemblée présente à la cérémonie. Après une liste longuement élaborée telle une vente aux enchères, ce sera le tour des nombreuses incantations à d'aussi nombreux saints et saintes, y compris au volcan Sanguay ou à la Pochamoma, notre mère la terre.

Quelques femmes apporteront de drôles de petits tabernacles en bois fabriqués par elles, à l'intérieur desquels se trouve une multitude d'objets aussi disparates que pleins de sens pour ces gens. Des pièces de monnaie, noms de saints, voilà autant de manifestations dont seuls les Indiens en possèdent le sens profond.

Si c'est le temps du carnaval, ce sera en plus l'occasion de grandes festivités dans les communautés. Le carnaval, avec la St-Jean, est la fête la plus importante pour ces Indiens. C'est l'occasion de danser, manger et boire, généralement durant une semaine complète. L'eau-de-vie et la « chicha », sorte de bière de maïs, coulent à flots.

Le padre Torres ne considère pas cette attitude des Indiens comme allant à l'encontre des enseignements de l'Église ou étant des actes païens. Il les regarde avec respect, comme faisant partie de leur culture propre. Il admet qu'à l'instar d'autres manifestations du genre, cela est chose intégrante de cette vision des choses que les valeurs judéo-chrétiennes ont malheureusement toujours tenté de réprimer, plutôt que d'essayer d'en comprendre le sens profond.

Mais, maintenant l'inquiétude monte chez ceux qui ont toujours cru, que ce 40 % de la population équatorienne, avait été vaincu à jamais avec l'arrivée des conquistadors.

Daniel St-Onge.

Daniel St-Onge a passé plus de deux ans en Équateur et il a oeuvré dans différents milieux populaires et indiens de ce pays.

## Les stages de formation outre-mer

Depuis 1990, le Carrefour de solidarité internationale a mis sur pied un programme de stages de groupe. L'objectif de ces stages est de sensibiliser les jeunes à la coopération internationale et de les amener à participer à des activités d'éducation en Estrie. Au cours de l'année 1990-91, plus de 60 jeunes ont eu la chance de suivre leur formation du C.S.I. Ils ont effectué leur stage de six semaines au Mali, au Sénégal, au Nicaragua, en République Dominicaine, etc.

De retour en Estrie ces jeunes organisent et participent à des activités de sensibilisation

et d'éducation du public à la coopération internationale.

### Stage Sénégal

Cinq jeunes du Cégep de Sherbrooke, accompagnées de leur professeur Gilles Morand, ont effectué un stage au Sénégal du 14 février au 31 mars 1991. À leur retour les stagiaires nous ont livré leurs commentaires.

« Vivre au rythme d'un pays attachant m'a totalement enchanté ! Cette terre d'accueil qu'est le Sénégal m'a dévoilé tout au long du séjour, la richesse de son peuple, sa culture, ses moeurs et ses traditions. Cette expérience a été très enrichissante et je crois que la soli-

darité entre le Nord et le Sud doit continuer à se développer. » – Julie Beaulieu

« Il y a eu des hauts et des bas. Mais j'en tire une très grande satisfaction personnelle et une très bonne expérience professionnelle. » – Bruno Gosselin

« Le stage Sénégal a été très fructueux tant au niveau professionnel qu'individuel. J'ai découvert aussi le fonctionnement des ONG au Sénégal. Ce fut une expérience extraordinaire. » – Caroline Poulin

« Ce stage m'a fait découvrir un mode de vie différent du nôtre et rempli de richesse, je garderai de ce séjour un souvenir inoubliable. » – Chantal Paquet

« J'ai découvert au Sénégal des gens très ouverts qui m'ont appris énormément. Ce stage était juste assez long pour me

laisser sur mon appétit de découvrir le reste du monde !! » – Stéphane Rocheleau

Source : CSI-Informe, vol. 15, no 1



**Carrefour de solidarité internationale**  
555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

### Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

# au jeu

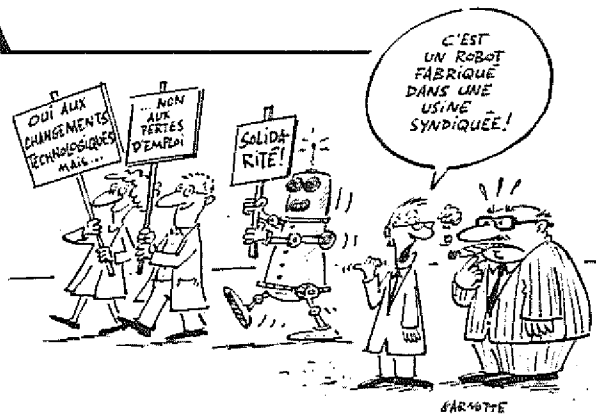
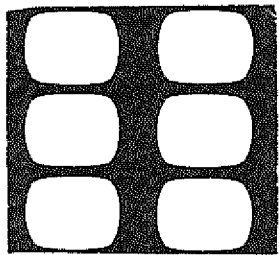
## Cyclistes, connaissez-vous les règlements du code de la sécurité routière ?

En 1990 au Québec, 3748 adeptes du vélo étaient victimes de blessures suite à un accident. De ce nombre, 43 cyclistes décédaient de blessures mortelles. À qui donc la faute ?

Que vous soyez un incondicional du vélo ou un cycliste occasionnel, la Ligue de sécurité du Québec vous propose un court questionnaire pour tester vos connaissances des règlements du Code de la sécurité routière.

### Selon vous, est-il permis de...

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| 1. ralentir à un arrêt et de poursuivre sa route lorsque la voie est libre ? | OUI | NON |
| 2. circuler à l'envers sur une voie à sens unique ?                          | OUI | NON |
| 3. circuler face à la circulation ?  | OUI | NON |
| 4. rouler deux par deux lorsqu'on circule en groupe ?                        | OUI | NON |
| 5. circuler sans réflecteur (rouge, blanc, ambré) ?                          | OUI | NON |
| 6. transporter un passager sur un siège fixe ?                               | OUI | NON |
| 7. circuler sur les autoroutes ou les voies d'accès ?                        | OUI | NON |
| 8. circuler sur un trottoir ?  | OUI | NON |
| 9. circuler à vélo sans tenir constamment le guidon ?                        | OUI | NON |
| 10. consommer des boissons alcoolisées en circulant ?                        | OUI | NON |



SAROTHE

LA TABLE RONDE DES

187, rue Lacombe, local 211  
Sherbrooke, Que. J1R 4Z4

tel. (819) 566-2727

DE L'ESTRIE

### LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

10. non  
9. non  
8. non  
7. non  
6. oui  
5. non  
4. non  
3. non  
2. non  
1. non

**Réponses de**  
**Au jeu**

## L'assiette verte

### Le riz brun pour votre santé

Le riz brun est une céréale à grain entier, facile à digérer, qui contient des fibres, des protéines, des minéraux et des vitamines qui est en tout point supérieur du point de vue nutritionnel au riz blanc.

Le riz est un aliment de base qui est mangé autant que le blé dans plusieurs pays. Sur le marché, on trouve une variété de produits faits avec du riz tels que les céréales pour déjeuner, les galettes de riz soufflé, les nouilles, un sirop pour sucrer vos desserts et même la crème glacée.

Il existe plusieurs sortes de riz : à grain long, à grain court, le riz basmati et le riz doux. Le riz doux a un goût plus sucré et convient bien dans une recette de pouding au riz. Le riz à grain long est plus léger, le court est plus collant et convient mieux pour farcir. Le basmati a un goût de noisette et le riz sauvage est un cousin lointain du riz et est un mets raffiné.

Il y a différentes façons de servir le riz, on peut l'apprêter avec des amandes grillées, des légumes sautés, des petits pois et des olives ou encore en salade.

Si vous voulez essayer différentes sortes de riz, il est possible d'en acheter en petites quantités à la Grande Ruche.

Pierre Drouin



**grande ruche**

Marché d'aliments et de produits naturels

un choix  
naturel

(819) 562-9973

815, rue Short  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 2E7



**Infographie**

207 Assomption, Sherbrooke  
(Québec) J1E 2L5

Traitement de texte  
Curriculum vitae  
Mise en page

Reconnaissance de caractères  
Impression au laser  
Scanner

Un service de traitement de texte et plus...

Luc Loignon

**569-2435**

## Léa Roback, ou « Des lumières dans la grande noirceur »

Léa Roback est une figure de proue dans l'histoire des femmes du Québec. Née en 1903 à Montréal, elle vient d'une famille d'immigrés juifs qui, en plus d'avoir vécu des périodes économiques difficiles, a dû subir l'opposition et les sarcasmes des antisémites de l'époque.

Léa développera donc, dans ce contexte, une combativité hors du commun qui l'a mené à s'engager dans diverses luttes. Ce goût de justice la possède encore aujourd'hui et ne s'éteindra probablement pas avant longtemps. C'est après l'avoir côtoyée à plusieurs reprises, lors de manifestations di-

verses, que la réalisatrice, Sophie Bissonnette, décidait d'en faire le personnage central d'un film intitulé : Des lumières dans la grande noirceur. Ce film retrace l'histoire du Québec, de Montréal plus particulièrement, à travers la mémoire des femmes et d'images de l'époque. Omniprésente au cours de ce long-métrage, Léa Roback colore ses propos d'anecdotes tour à tour guillerets ou sérieux. Mais toujours, ses propos frappent par leur justesse et sa verve étonne. Elevée en ville, Léa prendra très tôt conscience du fossé entre les riches et les pauvres. D'ailleurs, durant les années 1920, elle se convertira au



Photo : Martin Leclerc

À 87 ans, Léa Roback demeure une lutteuse acharnée qui refuse de se laisser rebuter par la société.

communisme, après avoir mené une vie de bohème entre la France, New York et Berlin. De retour au pays, Léa s'attirera les foudres des antisémites enragés du temps de Duplessis, en ouvrant une première librairie marxiste.

Plus tard, révoltée par la situation des ouvrières de

l'industrie du vêtement, elle participera à leur organisation syndicale qui conduira à une grève de 3 semaines. Pendant la guerre, en 1941, elle connaîtra aussi le dur régime des manufactures dont elle relate les affres avec une autre pionnière du mouvement syndicale, Mme Madeleine Parent. Aujourd'hui, c'est le sort des jeunes qui préoccupe Léa Roback. Elle exhorte donc les gouvernements à tirer des leçons de l'histoire afin d'éviter de commettre à nouveau les erreurs passées.

En la regardant lutter encore et toujours, on se demande où elle peut puiser autant d'énergie et cet humour

qui lui creuse des fossettes coquines dans son visage au profil volontaire.

Finalement, ce film vaut la peine d'être vu, ne serait-ce que pour ses propos pleins d'une grande sagesse que ne confèrent que l'âge et l'expérience. D'ailleurs, comme les Gaulois d'Astérix qui résistent encore et toujours à l'envahisseur, il n'est pas difficile d'imaginer ainsi Léa Roback, tel un phare dans la nuit, prête à diriger les malotins de ce monde vers les lumières d'un avenir meilleur.

Tiré de : La Force de l'âge, avril 1991

## Poèmes de sens

### Afrique

Afrique mon Afrique

Afrique des fiers guerriers dans les savanes ancestrales

Afrique que chante ma grand-mère

Au bord de son fleuve lointain

Je ne t'ai jamais connue

Mais mon regard est plein de ton sang

Ton beau sang noir à travers les champs répandu

Le sang de ta sueur

La sueur de ton travail

Le travail de l'esclavage

L'esclavage de tes enfants

Afrique dis-moi Afrique

Est-ce donc toi ce dos qui se courbe

Et se couche sous le poids de l'humilité

Ce dos tremblant à zébrures rouges

Qui dit oui au fouet sur les routes du midi



Poème lu par Mme Eugénie Aw, journaliste sénégalaise à la soirée organisée par Solidarité populaire Estrie dans le cadre de la Journée internationale des travailleurs et travailleuses (1<sup>er</sup> mai).

Alors gravement une voix me répondit

Fils impétueux cet arbre robuste et jeune

Cet arbre là-bas

Splendiblement seul au milieu des fleurs blanches et fanées

C'est l'Afrique ton Afrique qui repousse

Qui repousse patiemment obstinément

Et dont les fruits ont peu à peu

L'amère saveur de la liberté.

David DIOP

Tiré de : Coups de Pilon  
Présence africaine

### Recherchons équiplers et équiplères

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture, sont invité-e-s à nous faire parvenir de leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! **821-2270**



Centraide

S'abonner c'est  
se donner les moyens  
de mieux s'informer  
Abonnement régulier . . . 15 \$  
Institutions, organismes . . . 20 \$  
Note : Le prix inclut la TPS



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au  
montant de \_\_\_\_\_ \$ pour \_\_\_\_\_ abonnement(s)  
adressé à Entrée Libre  
187, rue Laurier, local 317  
Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_